

Des systèmes fiscaux qui sont au service du peuple et font avancer les Objectifs de développement durable



L'Addis Tax Initiative

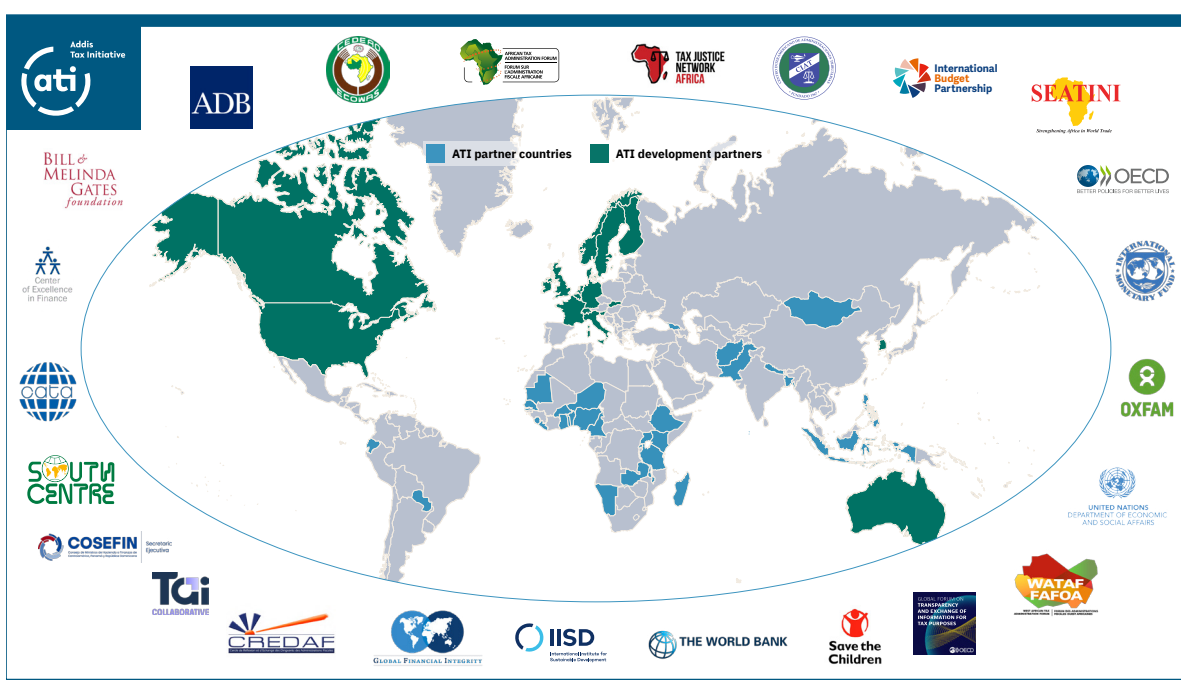
Sommaire

Qui sommes-nous ?	3
Déclaration 2025 de l'ATI	4
Gouvernance et direction	5
Qu'apporte l'ATI à ses membres ?	6
Pourquoi rejoindre l'ATI ?	7
La plateforme ATI Matchmaking	10
Comment devient-on membre de l'ATI ?	11

L'Addis Tax Initiative (ATI) est un partenariat entre des pays et des organisations unies autour de la vision de **systèmes fiscaux qui sont au service du peuple et font avancer les Objectifs de développement durable (ODD)**. La mission de l'ATI consiste à **encourager une mobilisation des recettes nationales (MRN) juste et efficace, la cohérence des politiques et le contrat social grâce à des partenariats et au développement de connaissances**. Ces points sont essentiels pour encourager l'action collective visant à améliorer les régimes fiscaux à la lumière des lacunes constatées dans le financement du développement.

L'initiative a été lancée en 2015, au cours de la **troisième Conférence internationale sur le financement du développement** afin de soutenir la mise en place du Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA). Elle contribue de façon importante à l'augmentation des ressources disponibles de financement du développement durable en **définissant un agenda, coordonnant les donateurs, par l'apprentissage par les pairs et en renforçant l'engagement politique à encourager le MRN.**

33 pays partenaires sont actuellement membres de l'ATI ainsi que **20 partenaires de développement** et **24 organisations de soutien**.



Déclaration 2025 de l'ATI

La **Déclaration 2025 de l'ATI** est un document clé qui **guide les membres de l'ATI dans leurs efforts de financement des ODD grâce aux recettes nationales** au cours de la première moitié de la « Décennie d'action ». Elle comporte quatre engagements élaborés dans un esprit de partenariat et de responsabilité réciproque afin de renforcer l'action collective et d'atteindre la vision partagée de l'ATI. Chaque partenaire de développement et chaque pays partenaire adhérent s'engage, en cohérence avec son rôle et sa capacité, à respecter les engagements d'ici 2025.



Premier engagement : Les pays partenaires s'engagent à renforcer la MRN sur la base de politiques fiscales équitables ainsi que d'administrations fiscales efficaces, performantes et transparentes. Les partenaires de développement s'engagent à soutenir ces réformes.



Deuxième engagement : Les partenaires de développement de l'ATI s'engagent collectivement à maintenir ou à dépasser le niveau cible mondial de 2020 (441,1 millions de dollars) de coopération dans le domaine de la MRN pour les réformes fiscales prises en charge par les pays.



Troisième engagement : Les membres de l'ATI s'engagent à appliquer des politiques cohérentes et coordonnées qui favorisent la MRN et combattent les flux financiers illicites de nature fiscale.



Quatrième engagement : Les membres de l'ATI s'engagent à renforcer l'espace et les capacités des parties prenantes en matière de redevabilité dans les pays partenaires afin qu'elles puissent intervenir sur les questions fiscales et de revenus

En tant que partenariat multipartite, l'Addis Tax Initiative (ATI) s'appuie sur ses nombreuses expériences et sur les différents points de vue de ses membres. Par conséquent, quatre **Groupes de travail de l'ATI** ont été constitués en novembre 2020 pour soutenir la réalisation des engagements de l'ATI en ligne avec la Déclaration 2025 de l'ATI. L'objectif général des Groupes de travail de l'ATI consiste à encourager l'apprentissage par les pairs, permettre la consultation et l'échange d'expériences ainsi qu'à organiser et réaliser des activités encourageant la mise en œuvre des engagements.



Gouvernance et direction



L'**Assemblée générale de l'ATI** se compose des membres de l'ATI et se réunit une fois par an. Les membres de l'ATI sont chargés de la défense des politiques, du développement et des positions de l'ATI. Les membres encouragent la responsabilisation en contribuant aux activités de l'ATI et au développement de connaissances en partageant les bonnes pratiques et en participant à des échanges avec les pairs au sujet de la mise en œuvre des engagements de l'ATI.



Le **Comité directeur de l'ATI** supervise toutes les activités de l'ATI telles que les progrès accomplis en matière de mise en œuvre de la Déclaration 2025 de l'ATI, donne une orientation stratégique, offre des conseils et représente le partenariat.



Le **Secrétariat de l'ATI** est assuré par l'International Tax Compact (ITC), une plateforme impartiale qui encourage les initiatives pragmatiques dans le domaine de la fiscalité et du développement. En tant qu'hôte du Secrétariat de l'ATI, l'ITC est chargé de la mise en œuvre des activités opérationnelles de l'ATI, de la promotion de l'échange de connaissances, de la mise en réseau, de la mise en lumière des tendances et autres.

[Le Document de Gouvernance de l'ATI](#)



Qu'apporte l'ATI à ses membres ?



L'accès à un vaste réseau de décideurs politiques et de spécialistes de la fiscalité et du développement



Une base de données complète rassemblant et permettant de visualiser un portefeuille de données relatives à la coopération en matière de développement dans le domaine de la MRN



La plateforme ATI Matchmaking permettant de **mettre en adéquation les besoins de soutien avec les ressources disponibles dans le domaine de la MRN**



Des rapports de suivi annuels des progrès accomplis pour honorer les engagements de l'ATI et encourager les réformes de MRN



Des publications et des webinaires sur les questions pertinentes de politique et gestion fiscale



Des opportunités de **débats ouverts sur les sujets actuels en matière de fiscalité et développement** (par ex. des conférences, des groupes de travail)

Pourquoi rejoindre l'ATI ?

Les pays partenaires de l'ATI ...

- s'engagent à entreprendre des réformes en matière de MRN conformément à **la Déclaration 2025 de l'ATI**, de manière à générer l'adhésion et l'appropriation de la classe politique
- ont un meilleur accès à l'assistance technique et financière de l'Aide publique au développement (ADP) pour les réformes de MRN et peuvent demander un soutien direct et ciblé de leurs besoins en MRN via la plateforme ATI Matchmaking
- tirent parti de la meilleure coordination entre les partenaires de développement et les pays partenaires, y compris les initiatives de coopération Sud-Sud
- sont en mesure de mieux faire entendre leurs voix et leurs besoins dans le débat international sur la fiscalité
- ont la possibilité de se connecter à un vaste réseau de partenaires de développement et parties prenantes dans les domaines de la fiscalité et du développement, comme l'accès à des réunions de l'ATI en présentiel
- peuvent élaborer des plans de travail conjoints avec d'autres membres via les Groupes de travail de l'ATI, améliorer la coopération et participer à des discussions franches et ouvertes sur des sujets en lien avec la MRN et la mise en œuvre des engagements de l'ATI
- ont l'opportunité d'échanger les bonnes pratiques et les enseignements, de développer ensemble des produits (par ex. webinaires, études, etc.) et d'en bénéficier
- peuvent montrer les progrès réalisés pour améliorer la MRN et partager leurs expériences par l'intermédiaire des Rapports de suivi de l'ATI et de consultations régulières

Pourquoi rejoindre l'ATI ?

Partenaires de développement ou organisations de soutien de l'ATI ...

- bénéficient de l'adhésion et de l'appropriation politiques des pays partenaires en ce qui concerne la promotion de la MRN et la mise en œuvre des engagements de l'ATI
- tirent parti de la meilleure coordination entre les partenaires de développement et les pays partenaires, y compris les initiatives de coopération Sud-Sud
- peuvent mieux associer les ressources, les connaissances et les financements disponibles avec les besoins et priorités de MRN des pays partenaires via la plateforme ATI Matchmaking
- ont la possibilité de montrer les progrès du soutien de la MRN et des activités de développement des capacités grâce aux Rapports de suivi de l'ATI et à la base de données MRN
- ont la possibilité de se connecter à un vaste réseau international de parties prenantes dans les domaines de la fiscalité et du développement, et d'avoir accès à des réunions de l'ATI en présentiel
- peuvent élaborer des plans de travail conjoints avec d'autres membres via les Groupes de travail de l'ATI, améliorer la coopération et participer à des discussions franches et ouvertes sur des sujets en lien avec la MRN et la mise en œuvre des engagements de l'ATI
- ont l'opportunité d'échanger les bonnes pratiques et les enseignements, de développer ensemble des produits (par ex. webinaires, études, etc.) et d'en bénéficier

Pourquoi rejoindre l'ATI ?

Quelques exemples de produits récents et de réussites de l'ATI :

- **Séries de webinaires sur des sujets pertinents pour la MRN**

L'ATI organise régulièrement des webinaires sur divers sujets pertinents en matière de MRN pour ses membres. Les sujets peuvent inclure, entre autres, **l'imposition infranationale, l'impôt foncier, les outils de diagnostic, l'imposition de l'APD, les outils de conformité à l'économie numérique, imposition et équité, analyse des retombées**, et de nombreux autres. Les membres de l'ATI peuvent suggérer de nouveaux thèmes pertinents.

- **Un atelier de trois jours sur les dépenses fiscales et le développement**

Organisé conjointement par l'ATI, le German Institute of Development and Sustainability (IDOS) et le Council on Economic Policies (CEP), cet atelier met en lumière les impacts des dépenses fiscales sur les efforts de développement durable. L'atelier a rassemblé des universitaires, des représentants du gouvernement, des représentants d'organisations internationales et d'autres spécialistes afin de discuter des recherches et initiatives en cours sur les dépenses fiscales.

- **Cartographie des parties prenantes en matière de redevabilité de l'ATI**

La Cartographie des parties prenantes en matière de redevabilité de l'ATI peut servir de base aux pays partenaires de l'ATI afin d'identifier les façons d'améliorer l'espace et les capacités des parties prenantes en matière de redevabilité sur les questions fiscales et de revenus. Elle fournit un aperçu complet des acteurs publics et privés, de leurs rôles (potentiels), des obstacles et suggèrent les éventuelles mesures que les pays partenaires et les partenaires de développement de l'ATI peuvent prendre pour satisfaire au quatrième engagement de l'ATI.

- **Résumé des perspectives des pays partenaires de l'ATI en matière de conception des régimes fiscaux incitatifs**

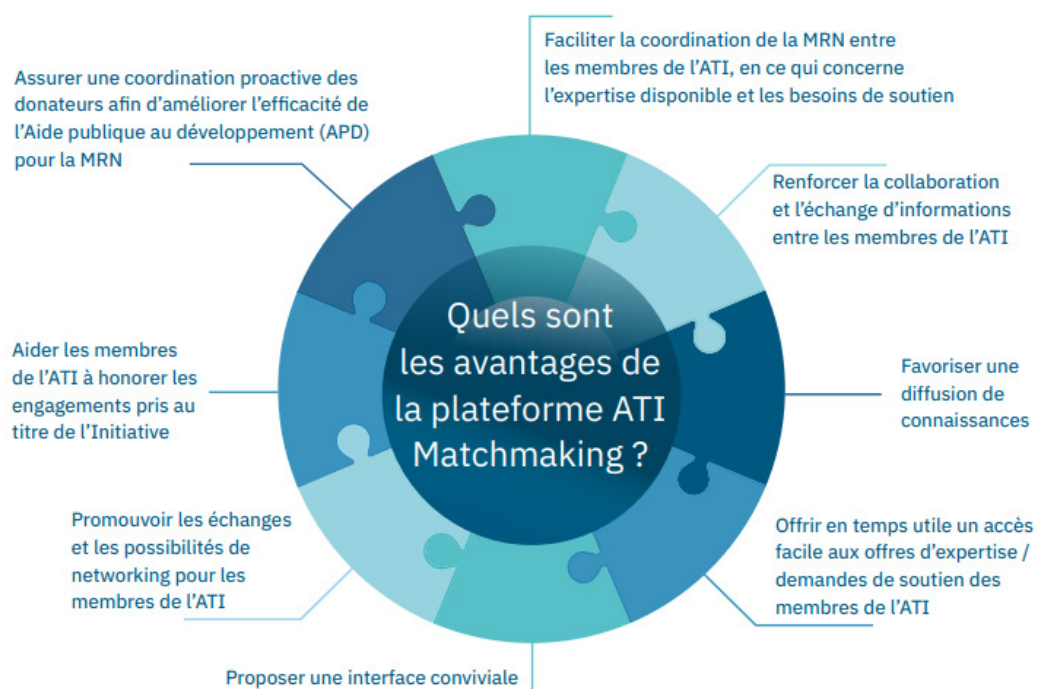
Ce résumé de la conception des régimes fiscaux incitatifs des pays partenaires de l'ATI décrit la procédure de conception des incitatifs fiscaux et les défis afférents au Ghana, au Malawi et aux Philippines. Il se basait sur un questionnaire et des entretiens avec des représentants des ministères des finances respectifs.

- **Étude de la coordination entre les donateurs en matière de mobilisation des recettes nationales**

Bien qu'il y ait eu de nombreux progrès en matière de coordination du soutien de la MRN au cours de ces dernières années (depuis la création des forums internationaux tels que l'Addis Tax Initiative jusqu'au développement d'outils de diagnostic conjoints), cette étude se penche sur les besoins de coordination persistants et sur les mécanismes supplémentaires qui pourraient être utiles.

La plateforme ATI Matchmaking

- La plateforme ATI Matchmaking est un mécanisme de rapprochement en ligne qui vise à promouvoir la collaboration en matière de mobilisation des recettes nationales (MRN) entre les membres de l'ATI. Elle permet de rechercher et mettre en relation les pays et les organisations sur la base des besoins de soutien ou des offres d'expertise pertinentes disponibles.
- Les pays partenaires ont la possibilité de publier leurs « demandes de soutien à la MRN », tandis que les partenaires de développement sont invités à communiquer les « offres d'expertise disponibles » en la matière. Les organisations de soutien sont invitées à publier les deux : des demandes de soutien et des annonces d'expertise disponible.
- Grâce à la fonction de messagerie intégrée, les parties intéressées peuvent se contacter directement. Les demandes et offres de soutien peuvent être de natures variées : assistance technique, soutien d'experts, visites d'étude, formation et aide financière.



Comment devient-on membre de l'ATI ?

Pour adhérer à l'ATI, les pays et organisations intéressés doivent envoyer une **lettre d'appui signée déclarant leur engagement à l'égard de la Déclaration 2025 de l'ATI** adressée au Secrétariat de l'ATI. Après approbation finale par le Comité directeur de l'ATI, les pays et les organisations peuvent bénéficier de tous les avantages de l'adhésion à l'ATI.

Aucun frais ni commission n'est exigé lorsque vous rejoignez l'ATI ou en êtes membre.

Pour plus d'informations au sujet de l'adhésion, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat de l'ATI à secretariat@taxcompact.net ou à consulter le site Internet : www.addistaxinitiative.net

Funded by



Facilitated by

